

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

- Coloured covers/  
Couverture de couleur
- Covers damaged/  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Additional comments:/  
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages/  
Pages de couleur
  - Pages damaged/  
Pages endommagées
  - Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées
  - Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
  - Pages detached/  
Pages détachées
  - Showthrough/  
Transparence
  - Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression
  - Continuous pagination/  
Pagination continue
  - Includes index(es)/  
Comprend un (des) index
- Title on header taken from:/  
Le titre de l'en-tête provient:
- Title page of issue/  
Page de titre de la livraison
  - Caption of issue/  
Titre de départ de la livraison
  - Masthead/  
Générique (périodiques) de la livraison

# L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

JOURNAL D'ÉDUCATION ET D'INSTRUCTION

“ *Faire le peuple meilleur* ”

PARAISANT LE 1<sup>ER</sup> ET LE 15 DE CHAQUE MOIS, LES VACANCES EXCEPTÉES

J.-B. CLOUTIER, Rédacteur-proprétaire

C.-J. MAGNAN, Assistant-rédacteur

Prix de l'abonnement : UN DOLLAR par an, invariablement payable d'avance

Toute correspondance, réclamation, etc., concernant la rédaction ou l'administration, devra être adressée à J.-B. CLOUTIER, 148, rue St. Olivier, Québec.

**SOMMAIRE:—Pédagogie:** Du choix des livres.—Anecdotes pédagogiques.—Rapports des inspecteurs d'écoles: McQuat et McGregor.—Cent-huitième réunion des instituteurs catholiques de Québec.—Assemblée spéciale des instituteurs de Montréal.—**Partie pratique:** Instruction religieuse.—Orthographe et grammaire: I, Exercices.—II, Dictée: La Bretagne.—III, Dictée: La colonisation.—Invention et rédaction.—Récitation: L'eau qui dort.—Mathématiques: Arithmétique.—Langue anglaise.—Premiers principes de tenue de livres.—Annonces.

## Du choix des livres

(Suite)

### Neuvième article

#### ARITHMÉTIQUE

De toutes les branches qui figurent au programme officiel, l'arithmétique est sans contredit l'une des plus importantes et doit, par conséquent, occuper le premier rang dans les exercices journaliers de la classe.

En effet, on excusera facilement une faute quelconque d'orthographe absolue ou de grammaire à un ouvrier, à un industriel, ou même à un commis, tandis qu'on sera toujours très sévère sur les erreurs que pourraient commettre ceux avec lesquels nous sommes en relations dans nos affaires journalières.

Les hommes d'affaires, les financiers, les comptables s'occupent fort peu de l'élégance de la forme, des tours de phrases que l'on emploie pour leur exposer une transaction, une opération commerciale quelconque, ni de la propriété des termes dont on se sert pour leur parler; ils tiennent avant tout, quant il s'agit de finances, que les chiffres qu'on leur présente soient d'une exactitude irréprochable. Voilà pourquoi, ceux qui sont chargés de former des sujets pour les fonctions les plus ordinaires de la vie—et c'est le plus grand nombre qui composent cette catégorie—doivent s'efforcer de développer avec beaucoup de soin, chez les enfants dont on leur confie l'éducation, la science des chiffres et du calcul.

Ce travail doit commencer dès l'arrivée de l'enfant à l'école; mais il ne faut pas oublier qu'au début, l'intuition jouera le plus grand rôle.

On commencera par donner à l'enfant la notion du nombre, ou des quantités, au moyen d'objets sensibles et matériels. On lui montrera des objets qu'il pourra voir, toucher et compter, tels que les élèves qui composent son groupe, les chaises de la classe, les carreaux des fenêtres, des pois, des fèves, etc; mais il faudra avoir soin de réunir ces objets à mesure qu'il en énonce le nombre, car autrement, il se formerait une fausse idée des quantités, en comptant chaque objet isolé-

ment ; ainsi, si on lui montre et lui fait compter *un, deux, trois ou quatre* objets les uns après les autres, il s'imaginera que le premier s'appelle *un*, le second *deux*, le troisième, *trois*, etc. Si on lui montre le troisième seul, il pensera que l'objet que vous lui faites désigner s'appelle *trois*.

Il faudra donc procéder d'une manière absolument intuitive et lui faire comprendre que c'est la réunion de ces objets qui forme la quantité que vous lui faites désigner. C'est un premier acheminement vers l'addition.

Illustrons ceci par un exemple :

Le petit groupe auquel vous voulez donner la notion du nombre se compose, je suppose, de dix élèves.

Vous les disposez en une seule ligne et vous les nommez l'un après l'autre dans l'ordre qu'ils occupent.

1	2	3	4	5	6
Louis,	Joseph,	François,	Pierre,	Charles,	Jules,
7	8	9	10		

Edgar, Lucien, Emile, Ernest, en les comptant. En désignant Ernest, le dernier, vous leur direz que ce n'est pas lui seul qu'il faut désigner par le mot dix, mais tous ses autres camarades. On continuera le même exercice en détail.

On écartera du groupe, Louis et Joseph, et l'on demandera, en touchant Louis : combien y a-t-il d'enfant là ? Ils répondront : *un*. On touchera ensuite Joseph seul en faisant la même question et plusieurs répondront : *deux*, parce qu'ils ont entendu prononcer ce mot quand il s'est agi de Joseph. Ce sera le temps de leur faire remarquer que le mot *deux* ne désigne pas Joseph seul, mais Louis et Joseph réunis.

On continuera cet exercice tout le temps nécessaire pour faire bien comprendre aux enfants que, en comptant dix objets, l'un des mots que l'on emploie n'en désigne pas qu'un seul, mais la réunion de tous ceux qui le précèdent.

Comme il importe beaucoup de ne pas

brusquer les choses dans le commencement, il faut prendre son temps, procéder avec lenteur, mais sûrement.

Aux enfants que nous aurons choisis comme objets intuitifs, pour commencer, on ajoutera des pois, des fèves, des bâtonnets, et tous autres objets sensibles, qui pourront servir pour cette fin, en suivant le procédé indiqué ci-dessus.

On emploiera le même moyen pour inculquer à nos élèves l'idée des quantités jusqu'à vingt, trente, etc., etc., à cent.

Il va sans dire que le dessin des dix caractères servant à représenter les nombres doit s'enseigner à mesure que les enfants apprennent à connaître les quantités dont on leur donne la notion.

J.-B. CLOUTIER.

(à suivre)

#### Anecdote scolaire

*L'Educational Journal* de Toronto a publié dernièrement l'anecdote suivante :

“ Il y a quelque temps, la commission scolaire de X a mis dans les journaux une annonce demandant trois instituteurs, avec un salaire de \$480 chacun, pour remplir une vacance dans une de leurs institutions. De nombreuses applications ont été faites, parmi l'une desquelles il y a eu un instituteur d'Ontario. Après avoir, avec la plus grande humilité, énuméré ses titres, il a terminé sa demande comme suit :

“ Je vous fais l'offre de mes services, dans n'importe quelle position où vous voudrez me placer, pour \$460 par année ; et pour vous donner une idée de ma personnalité, je puis vous dire que j'ai six pieds et deux pouces de taille ”, etc. La réponse du secrétaire de la commission scolaire a été la suivante :

“ Cher Monsieur,—Votre application a été

reçue, mais n'a pas été prise en considération. La commission a décidé que tout instituteur qui pourrait oublier à tel point sa dignité pour offrir ses services à \$460, quand on en offre \$480,—et cela en faisant tort à ses confrères qualifiés—n'est pas la marchandise qu'il nous faut”.

“La commission est d'opinion que : “votre taille est de deux pieds six pouces, au lieu de six pieds deux pouces, tel que mentionnée dans votre lettre.”

N. B.—Il serait à désirer que tous ceux qui offrent leurs services au rabais, reçussent la même leçon que ce brave instituteur de six pieds deux pouces.

J. B. C.

### Rapports des inspecteurs d'écoles

#### GLANURES

“Je désirerais qu'on apportât un plus grand soin en ce qui concerne l'entretien des écoles, et surtout dans l'arrangement fait pour le lavage des classes. A présent, la plupart des écoles ne sont lavées qu'une fois chaque semestre, et balayées par les élèves à tour de rôle.

L'on ne prend soin des privés qu'à de rares intervalles, et ils sont souvent plus qu'impraticables, vu leur malpropreté et leur manque de réparations.

Au lieu de choisir une belle portion de terrain pour l'emplacement de l'école, la plupart des arrondissements ont construit dans un endroit sans valeur, rempli de pierres ou d'embaras, dépourvu d'arbres ou recouvert de buissons. Peu d'emplacements sont clôturés, aucun n'est planté d'arbres, ou entretenu tel que prescrit par les règlements. Si quelque chose pouvait être fait pour augmenter la subvention du gouvernement, de manière à décider les conseils municipaux à fournir une égale somme pour l'amélioration de leurs écoles, cela aurait, je pense, un bon effet dans plusieurs localités.

J.-W. McOUAT.—*Lachute.*”

“La plupart des commissaires et des syndics d'écoles prouvent qu'ils ont conscience de leur responsabilité en fournissant aux

enfants soumis à leur juridiction les meilleurs moyens de s'instruire; quelques-uns néanmoins semblent plus soucieux de leur bourse que de l'éducation de leurs enfants.

Dundee, une riche municipalité, prélève pour les fins scolaires un *mill et demi* dans la piastre, je crois, et tient une école fermée durant presque toute l'année, deux généralement la moitié de l'année, et deux autres chacune pendant trois mois de l'année, FAUTE DE RESSOURCES. Jusqu'à présent, tous les conseils et rapports n'ont point reçu de considération.

J. MCGREGOR.—*Huntingdon.*

### Cent-huitième réunion des instituteurs de la circonscription de l'Ecole normale Laval, tenue le 29 septembre 1894

Etaiènt présents: M. C.-J. Magnan, président de l'association; M. l'abbé Th.-G. Rouleau, ptre, principal de l'Ecole normale Laval; M. l'abbé A. Caron, assistant-principal; M. M.-B. Lippens et G. Guay, inspecteurs d'écoles; MM. F.-X. Toussaint et J.-B. Cloutier, anciens professeurs à l'Ecole normale Laval; MM. N. Lacasse, J. Létourneau, J. Ahern, C. Lefèvre, D. Frève, P. Provençal, N. Tremblay, E. Gagnon, C. Renaud, H. Simard, A. Simard, L. Bergeron, J. Donaldson, Ed. Boily, J. Degagné, A. Deléglise, A. Guimond, M. Côté, O. Goulet, P. Enright. MM. les abbés Filteau et Mercier, maîtres-d'études, et les élèves-maîtres de l'Ecole normale.

Le procès-verbal de la dernière conférence est lu et adopté, après quelques remarques de M. Lacasse qui se déclare en faveur de l'écriture penchée et contre tout changement.

M. J. Ahern demande que le programme de la séance soit changé afin de discuter les amendements proposés à la loi du fonds de pensions. Vu l'importance du sujet, et la possibilité que certains membres du corps enseignant, présents à la séance du matin, soient absents dans l'après-midi, la demande est agréée.

Le comité chargé de s'occuper de la loi du

fonds de retraite des fonctionnaires de l'enseignement primaire présente alors le rapport qui suit :

“ Le comité permanent chargé de s'occuper du fonds de pensions des fonctionnaires de l'enseignement primaire a l'honneur de faire le rapport suivant :

La première séance du comité eut lieu le 23 du courant, à l'École normale Laval. A cette séance furent présents :

Messieurs C.-J. Magnan, Nap. Lacasse, J.-Bte. Cloutier, J.-D. Frève et J. Ahern.

M. Magnan fut élu président et M. Ahern secrétaire.

Il fut résolu à l'unanimité :

1° De ne pas appuyer l'amendement à l'art. 2241, proposé par la commission administrative.

Cet amendement se lit comme suit :

“ Amender l'article 2241, des S. R. P. Q., en retranchant dans le dernier paragraphe, tous les mots après *retenue*.”

En ce faisant votre comité se trouve d'accord avec l'association de nos confrères de Montréal.

2° De ne pas appuyer l'amendement suivant de l'association de nos confrères de Montréal :

“ Tout fonctionnaire de l'enseignement primaire doit payer sa retenue au “ fonds de pensions ” tant que le dit fonctionnaire enseigne. ”

3° De ne pas appuyer l'amendement à l'art. 2243, proposé par la commission administrative et appuyé par l'association de Montréal.

Cet amendement se lit comme suit :

“ Retrancher dans l'article 2243 les mots “ quel que soit son âge, ” et les remplacer par les suivants : “ Qui a atteint l'âge de 28 ans. ”

4° De ne pas appuyer l'amendement à l'art. 2244 proposé par la commission administrative et appuyé par l'association des instituteurs de Montréal, mais de proposer qu'on amende l'amendement en retranchant :

“ La commission administrative pourra employer un médecin pour aider à reviser ces certificats et juger des cas douteux. ”

L'amendement de la commission adminis-

trative se lit com. e suit : “ En cas de retraite pour cause d'affaiblissement de santé ou de maladie grave, ces infirmités et leurs causes sont constatées au moyen d'un certificat du médecin qui a soigné le fonctionnaire. ”

“ La commission administrative pourra employer un médecin pour aider à reviser ces certificats et juger des cas douteux ”.

5° D'appuyer les propositions suivantes faites par la commission administrative et approuvées par l'association des instituteurs de Montréal :

a.—Remplacer l'article 2245 par le suivant : “ 2245. Le certificat prescrit par l'article précédent doit être attesté conformément aux dispositions du chapitre 141 des statuts révisés du Canada, concernant les serments extra-judiciaires ”.

b.—Remplacer l'article 2255 par le suivant : “ 2255. La veuve n'est pas admise à payer la retenue que son mari aurait négligé de verser au fonds de pensions ”.

c.—6° Ajouter à la fin de l'article 2264 les mots suivants : “ Cette balance portera le même intérêt que le fonds capitalisé ”.

d.—Remplacer l'article 2266 par le suivant : “ 2266. Le fonds de pension créé par l'acte du 22 décembre 1856 (19-20 Vict., chap. 14, s. 7), sera administré par la commission administrative du fonds de pensions des fonctionnaires de l'enseignement primaire. Les pensions accordées sur ce fonds n'excéderont pas quatre piastres par année d'enseignement, c'est-à-dire, le montant de la contribution qui a été payée, et la partie du dit fonds qui sera de temps à autre libérée par le décès des pensionnaires sera versée dans le fonds de pensions créé par la présente loi, de manière à ce que tout soit ainsi versé quand décèdera le dernier de ces pensionnaires ”.

6° De ne pas appuyer les amendements suivants aux articles 2253 et 2258 proposé par la commission administrative et désapprouvés par l'association des instituteurs de Montréal.

Cet amendement se lit comme suit :

“ Qu'à la suite des mots “ trois premières années ” qui se trouvent dans les articles 2253 et 2258 des S. R. P. Q., les mots suivants soient ajoutés : “ pourvu qu'aucune déduction ne soit faite sur la pension d'un

officier de l'instruction primaire qui a dépassé l'âge de cinquante-neuf ans."

7<sup>o</sup> De ne pas appuyer les amendements suivants suggérés par M. Archambault et désapprouvés par l'association des instituteurs de Montréal.

1<sup>o</sup> Retrancher les articles 2253 et 2258 des S. R. P. Q., et les remplacer par le suivant :

" 2258. Tout fonctionnaire qui aurait négligé de payer, pour lui ou pour sa femme, la retenue de deux pour cent, sur ses années de service, pourra payer cette retenue, avant le premier janvier 1896, en y ajoutant l'intérêt que la dite retenue aurait produit si elle eût été versée au fonds de pensions aux époques déterminées par la loi; mais aucun intérêt ne sera compté pour les années antérieures au premier juillet 1880 "

" Les retenues faites sur des fonctionnaires, aux termes des articles 2253 et 2258, seront remboursées sans intérêt, à même les fonds capitalisés."

2<sup>o</sup> " Amender l'article 2257 en retranchant les mots " 24 juillet 1880, si les " versements ont été faits " avant le " et en remplaçant 1887 par 1896."

3<sup>o</sup> " Faire précéder la formule du certificat de médecin d'une série de questions générales ou particulières, lesquelles seront préparées par le médecin qui sera choisi par la commission administrative de manière à lui permettre de juger des causes pour lesquelles le fonctionnaire demande une pension. "

J. AHERN,

*Secrétaire du comité permanent chargé de s'occuper du fonds de pension des fonctionnaires de l'enseignement primaire."*

M. le président propose que M. D. Frève fasse partie du comité du fonds de retraite. Adopté.

L'association trouve singulier que la commission administrative du fonds de pension propose des amendements à la loi de retraite sans consulter les membres des conférences pédagogiques. Elle regrette aussi que son délégué ne lui fasse pas connaître suffisamment ce qui se passe aux réunions de la susdite commission.

M. le secrétaire donne communication de

la réponse à la lettre qu'il avait été prié d'adresser au secrétaire de la commission administrative du fonds de retraite des fonctionnaires de l'enseignement primaire, demandant pourquoi le rapport de la commission avait été publié dans un journal de Montréal, et qu'on n'en avait pas eu de nouvelles à Québec.

Voici en substance ce que contient la lettre de M. Couillard :

" Le secrétaire de la commission administrative du fonds de pensions des instituteurs n'a envoyé à personne le rapport officiel de la dernière séance de la dite commission. A la demande de M. Archambault, il a remis à ce dernier des notes relatives à la séance ci-haut mentionnée. Voilà tout."

Après lecture de cette lettre, M. Ahern demande comment il se fait que la copie du rapport donnée à M. U. - E. Archambault ait été soumise aux instituteurs de la circonscription de l'Ecole normale Jacques - Cartier, tandis que M. Prémont, notre délégué, nous a dit à une séance antérieure qu'il ne pouvait en parler avant que la commission se fût prononcée, alléguant qu'un engagement avec M. Archambault, de ne rien dire à ce sujet pour le moment, l'empêchait d'en dire plus long.

Plusieurs instituteurs parlent énergiquement contre le système jusqu'ici suivi par la commission administrative, système qui consiste à soumettre des amendements au comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, sans les avoir préalablement fait connaître aux associations d'instituteurs.

A la suite de cette discussion, il est proposé par M. Frève, appuyé par M. Provençal: " Que tout amendement proposé à la loi du fonds de pensions soit communiqué directement aux associations et que la commission administrative s'en tienne à ce que lui dicte la loi ". Adopté.

De plus, la conférence est d'avis que tous les amendements à la dite loi devraient *originer* dans les associations d'instituteurs de Québec et de Montréal. Elle se déclare aussi très heureuse de constater que le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, se rendant à la demande de la conférence de Montréal, ait refusé à sa dernière réunion de discuter les amendements énumérés plus

haut, avant que les instituteurs se soient prononcés sur cet important sujet.

M. Lefèvre, obligé de s'absenter avant la clôture de la séance, remet à la fin de janvier prochain la leçon qu'il devait donner sur l'écriture droite. La discussion sur *l'Écriture droite et l'Enseignement concentrique* reste sur les ordres du jour.

A midi, la séance est ajournée à 2 heures.

A 2 heures la séance est continuée.

Après les remarques de M. le président sur l'absence de la plupart des inspecteurs d'écoles aux réunions des instituteurs, il est proposé par MM. J. Ahern, J.-B. Cloutier, D. Frève, P. Provençal, H. Simard, appuyé par N. Lacasse, J. Létourneau, P. Pagé, L. Bergeron, P. Paradis : " Que le comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, reconnaissant l'empressement de MM. les inspecteurs d'écoles Lippens et Cuay à assister aux conférences pédagogiques, faisant ainsi bénéficier les instituteurs de leurs lumières et de leur expérience, causerait un vif plaisir à l'association des instituteurs de Québec en recommandant au gouvernement d'augmenter le salaire de ces deux zélés amis de l'éducation "

M. le président donne avis de motion qu'à la prochaine séance il proposera " Qu'une requête soit adressée au gouvernement, le priant humblement de bien vouloir prendre en considération la demande que le comité catholique du Conseil de l'Instruction publique lui a faite à sa séance du mois de septembre 1892, concernant un octroi qui serait distribué en primes aux fonctionnaires de l'enseignement primaire qui réussissent le mieux dans l'accomplissement de leurs nombreux devoirs "

La question de la représentation du corps enseignant dans le Conseil de l'Instruction publique est remise de nouveau sur le tapis. Finalement, il est proposé par J. Ahern, secondé par D. Frève: " Que le gouvernement, vu la vacance créée au comité catholique du Conseil de l'Instruction publique par la mort de Sir N. Belleau, veuille bien nommer un instituteur de la circonscription de l'École normale Laval pour le remplacer."

Adopté.

L'association prie le gouvernement de

donner suite à la demande concernant la représentation des instituteurs dans le Conseil de l'Instruction publique, demande qui lui a été transmise par le comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

A la suite de la lecture de la partie du rapport du comité catholique du Conseil de l'Instruction publique recommandant au gouvernement de donner à M. F.-X. Toussaint le titre de professeur émérite et honoraire de l'École normale Laval, en raison des grands services qu'il a rendus à la cause de l'éducation dans le cours de sa longue carrière, M. N. Lacasse propose, appuyé par M. J.-B. Cloutier, que l'association félicite chaleureusement M. Toussaint du titre qu'il a bien mérité.

M. Toussaint, d'une voix émue, exprime ses regrets de ne plus enseigner, de ne plus se livrer, à cause de son grand âge, à la belle et noble carrière d'instituteur.

M. le président, se faisant l'écho de tous, félicite M. Toussaint d'être resté fidèle toute sa vie à la carrière de l'enseignement, et le remercie d'avoir ainsi donné un grand exemple à la classe enseignante.

M. le principal présente ce vétéran de l'enseignement comme un modèle que tous les instituteurs devraient imiter, et se déclare heureux de le voir, ainsi que M. J.-B. Cloutier, assister aux conférences, prendre part aux discussions et aider de leur expérience tout ce qui a trait à l'éducation.

A la prochaine conférence, M. Lefèvre donnera une leçon d'*Écriture droite*, M. Paradis, parlera de *l'Enseignement de l'agriculture*, M. Guimond, de *l'Enseignement du chant dans les écoles* et M. Renaud, traitera un sujet libre. La séance est ajournée au dernier samedi de janvier prochain.

N. TREMBLAY,  
Secrétaire.

**Assemblée spéciale des instituteurs de  
la circonscription de l'École nor-  
male Jacques-Cartier, tenue  
le 8 septembre 1894**

Étaient présents : MM. J.-O. Cassegrain,  
(président), F.-X.-P. Demers, J.-B. Paquet,  
T.-M. Reynolds, N. Latrémouille, M. Guérin,

J.-S. Teasdale, G. Robillard, G. Famelart, E. Ducharme, J. Brabant, W.-H. Tétrault, P.-E. Poupert, Napoléon Brisebois.

M. le président ouvre la séance et dit que le comité nommé pour s'occuper de la célébration de la 100<sup>e</sup> conférence, a cru devoir convoquer cette réunion afin de considérer la date fixée par la conférence du mois de mai dernier, pour la célébration de cette fête.

M. Demers, membre du comité de la célébration de la 100<sup>e</sup> conférence, donne à la suite des paroles de M. le président, les raisons qui font que cette célébration ne saurait avoir lieu en octobre prochain.

Ces raisons étant trouvées suffisantes, M. Teasdale propose, appuyé par M. Paquet, que l'Association donne au comité plein pouvoir au sujet de la célébration de la 100<sup>e</sup> conférence, avec l'entente d'en changer la date convenue pour la fixer définitivement à une époque plus convenable.

Adopté.

M. Demers expose le deuxième objet de cette réunion, lequel vise au "Fonds de Pensions des fonctionnaires de l'enseignement primaire".

Le comité chargé, dit-il, d'étudier les amendements à la loi du "Fonds de Pensions" tels que suggérés par la commission administrative, s'est réuni et j'invite M. le secrétaire à vous communiquer le rapport des travaux de ce comité.

Le secrétaire fait lecture du rapport suivant :

ACADÉMIE DU PLATEAU,

9 juillet 1894.

Comité chargé d'étudier la loi du "Fonds de Pensions" et spécialement les amendements que la commission administrative a soumis au comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

Étaient présents : MM. J.-O. Cassegrain, F.-X.-P. Demers, C. Dupuis, U.-E. Archambault,

A.-D. Lacroix, W.-H. Tétrault, N. Brisebois.

Le comité prend d'abord en considération les amendements que la commission administrative suggère d'apporter à la loi du "Fonds de Pensions, etc.", et finalement les approuve moins celui qui a trait à l'article 2241 des *S. R. P. Q.*

Le comité n'approuve pas non plus la proposition de M. S.-P. Robins tendant à amender les articles 2253 et 2258 des *S. R. P. Q.*

Les modifications que M. U.-E. Archambault désire apporter aux articles 2253, 2 57 et 2258 des *S. R. P. Q.*, sont également rejetées.

Il est ensuite résolu, sur la proposition de M. Demers, appuyé par M. Dupuis, que tout fonctionnaire de l'enseignement primaire doit payer sa retenue au "Fonds de pensions" tant que le dit fonctionnaire enseigne.

Et le comité est ajourné.

NAP. BRISEBOIS,  
*Secrétaire du comité.*

La discussion sur ce rapport est remise à une prochaine séance.

Comme il est urgent cependant de prévenir le comité catholique du Conseil de l'Instruction publique de l'opinion de cette assemblée au sujet de ces amendements, M. Demers propose, appuyé par M. Teasdale, "que le comité catholique du Conseil de l'Instruction publique veuille bien ne pas prendre maintenant en considération les amendements à la loi du "Fonds de Pensions des fonctionnaires de l'enseignement primaire", amendements que MM. Robins et Archambault, membres de la commission administrative du dit "Fonds de Pensions", ont soumis le 1<sup>er</sup> décembre 1893, à l'approbation du dit comité catholique, mais que ce dernier veuille bien attendre pour cela que les conférences d'instituteurs de Québec et de Montréal aient préalablement exprimé leur opinion sur la valeur de ces amendements, et que copie de cette résolution soit immédiatement transmise au



comité catholique du Conseil de l'Instruction publique. ”

Adopté.

Il doit être aussi compris, ajoute M. Demers, que le secrétaire devra communiquer à la conférence de Québec, cette résolution ainsi que le rapport du comité, afin que nos confrères de Québec étant instruits de la question, agissent de concert avec nous, s'ils le jugent bon.

Il est aussi résolu sur la proposition de M. F.-X.-P. Demers, appuyé par M. Tétrault, que les membres de cette Association ont appris avec peine la mort de Melle A. Annonciade, fille aînée de M. U.-E. Archambault, et qu'ils prient ce dernier de vouloir bien en cette occasion accepter leurs condoléances et leurs plus vives sympathies.

Il est également résolu sur la proposition de M. E. Ducharme, appuyé par M. N. Bribebois, que les membres de cette Association ayant appris avec peine la mort récente de Mme Gédéon Chabot, désirent profiter de la circonstance qui les réunit pour offrir à son époux qu'un si grand malheur vient d'éprouver, l'expression de leurs condoléances et de leurs plus vives sympathies.

M. Teasdale propose, appuyé par M. Reynolds, que copie de ces résolutions soit adressée à qui de droit.

Adopté.

M. Robillard demande certaines explications sur les démarches qu'un membre de l'Association a faites auprès des journaux catholiques de cette ville, afin d'obtenir une diminution du prix d'abonnement en faveur des instituteurs et des institutrices ; mais ce membre étant absent, M. Robillard consent d'attendre à la conférence du mois de janvier prochain pour être renseigné à ce sujet.

Et la séance est levée.

NAP. BRISEBOIS,  
*Secrétaire.*

No. 671, rue ST-ANDRÉ.

## PARTIE PRATIQUE

### Instruction religieuse

#### EXPLICATION DU CATÉCHISME

### CHAPITRE TROISIÈME

#### DE L'UNITÉ ET DE LA TRINITÉ DE DIEU

(Suite.)

Q. Les trois personnes divines ne font-elles qu'un seul et même Dieu.

R. Oui les trois personnes divines ne font qu'un seul et même Dieu, parce qu'elles n'ont qu'une *seule et même nature* divine.

— Bien que les trois personnes divines ne fassent qu'un seul et même Dieu, elles ont des noms différents : 1<sup>o</sup> Parce qu'elles sont trois personnes distinctes ; 2<sup>o</sup> Pour que chacune a le nom qui désigne le mieux ce qu'elle est.

La première personne de la Sainte-Trinité s'appelle le Père parce qu'elle engendre la seconde qui est le Fils.

La seconde personne s'appelle le Fils parce qu'elle est engendrée par la première personne.

La troisième personne s'appelle le Saint-Esprit, parce que le mot Esprit, qui en latin signifie souffle, exprime le mieux la manière dont la troisième personne vient du Père et du Fils.

Les trois personnes divines ont une *seule et même nature*, cela veut dire qu'elles n'ont qu'un même être et qu'elles n'ont pas chacune un être séparé, en d'autres termes qu'elles n'ont qu'une seule et même substance.

Q. Pouvons-nous comprendre comment les trois personnes divines ne font qu'un seul et même Dieu ?

R. Non, nous ne pouvons pas comprendre comment les trois personnes divines ne font qu'un seul et même Dieu parce que c'est un mystère.

Dans la Sainte-Trinité, comment se fait-il que les trois personnes divines n'aient qu'une seule et même nature ? c'est là le mystère.

Q. Qu'est-ce qu'un mystère ?

R. Un mystère est une *vérité* que nous ne pouvons pas comprendre, mais que nous devons croire, parce que c'est Dieu qui l'a révélée.

— Les mystères sont des *vérités*, des choses réelles et non des impossibilités ou des inventions.

Ces vérités étant très au-dessus de notre intelligence, nous ne pouvons les connaître que si Dieu nous les révèle.

Les mystères ne sont pas entièrement inexplicables, mais quels que soient nos efforts, quelque grande que soit notre intelligence, il reste toujours une partie de ces vérités qui est trop élevée pour l'esprit de l'homme.

Lorsque nous serons au ciel, Dieu rendra notre intelligence capable de comprendre dans les mystères, ce que nous sommes maintenant obligés de croire sans le comprendre.

Il est très raisonnable de croire des vérités que l'on ne peut comprendre; en effet, on trouve bien raisonnable qu'un enfant croie mille et mille vérités qu'il ne comprend pas parce qu'il a confiance en ceux qui les lui disent; comment donc ne serait-il pas raisonnable que l'homme crût à ce qu'enseigne Dieu qui est la vérité même et dont la science est bien supérieure à celle de tous les savants réunis ensemble.

Il n'est pas étonnant qu'il y ait des mystères dans la religion puisque dans la nature elle-même il y a une foule de choses que notre faible raison ne peut comprendre. Comprendons-nous, en effet, comment un grain de blé confié à la terre produit un épi? comment le pain que nous mangeons devient en nous de la chair et du sang!

## Langue française

### ORTHOGRAPHE ET GRAMMAIRE

#### I

#### DICTÉE

#### EXERCICES

1<sup>o</sup> Copier vingt noms dans le livre de lecture, mettre le *ou* un devant les noms du

masculin; la ou une devant les noms du féminin.

2<sup>o</sup> Former le féminin des noms suivants (règle générale): Français, cousin, ami, orphelin, parent, voisin, etc.

3<sup>o</sup> Copier les noms féminins suivants: trouver leur masculin, — en supprimant la finale NE: Alsacienne, citoyenne, Italienne, Canadienne, Européenne, Autrichienne, Prussienne, Bohémienne, musicienne, gardienne, Brésilienne, Parisienne.

En remplaçant SE par R: coureuse, acheteuse, baigneuse, broueuse, chanteuse, voleuse, visiteuse, dormeuse, tricoteuse, porteuse, menteuse, veilleuse, etc.

4<sup>o</sup> Conjuguer à l'imparfait; Porter, passer et leurs composés (Je portais, tu rapportais, il transportait. etc).

## II

### DICTÉE

#### LA BRETAGNE

Cette longue presqu'île, d'un aspect sauvage, a quelque chose de singulier. Dans ces étroites vallées, des rivières non navigables baignent des *donjons* en ruine, de vieilles *abbayes*, des *huttes* couvertes de chaume où les troupeaux vivent *pêle-mêle* avec les pâtres. Ces vallées sont séparées entre elles, ou par des forêts remplies de *houx* grands comme des chênes, ou par des *bruyères semées* de pierres *druidiques*, autour desquelles *plane* l'oiseau marin et paissent des vaches maigres avec de petites brebis. Le voyageur peut *cheminer* plusieurs jours sans apercevoir autre chose que des *landes*, des *grèves* et une mer qui blanchit contre une multitude d'écueils.

CHATEAUBRIAND.

#### EXPLICATIONS

*Des donjons*: de ces grosses tours telles qu'en comportaient les forteresses du moyen âge. — *Abbayes*: des monastères, des couvents, parce qu'ils étaient sous l'autorité d'un abbé. — on ne trouve *abb* que dans *abbé* et les dérivés. — *De huttes*: de misérables cabanes,

—*cabute* ne prend qu'un *t*. = *Pêle-mêle* : sans distinction, sans être séparés des hommes. = *Houx* : des arbustes aux feuilles armées d'épines ; — un nom terminé par *x* au singulier et par conséquent invariable. = *Des bruyères* : pour des terrains couverts de bruyères ; — la même figure nous fait dire : une avoine, un trèfle, etc., pour un champ d'avoine, de trèfle. = *Semées* : où l'on trouve çà et là comme si on les avait semées ; *parsemer* ? = *Druidiques* : qui jouaient un certain rôle dans la religion dont les *druides* étaient les prêtres. = *Des landes* : des terrains stériles, où ne poussent que de maigres arbrisseaux. = *Les grèves* : les rives de la mer, lorsqu'elles descendent en pente douce ; — *plage* ?

## III

## DICTÉE

## LA COLONISATION

Tous ceux qui ont à cœur le *bien-être* du peuple et la prospérité du pays *regardent* avec raison la colonisation des terres incultes, comme le moyen le plus direct et le plus sûr de parvenir à l'accomplissement de leurs vœux. Mais, *de tous les moyens proposés*, le plus simple, le plus facile, et en même temps le plus efficace, n'est-il pas, de l'aveu de tous, la *confection* des chemins publics à travers nos forêts ? Oui, et ce qui prouve cela de la manière la plus *irrécusable*, c'est que chaque fois que l'on a établi quelque part de bonnes *voies* de communication, à peine le fait a-t-il été connu parmi les populations rurales, que les routes se sont bordées d'habitations, et qu'au bout de quelques mois l'épi doré remplaçait partout les arbrisseaux naissants et les chênes séculaires. Si ce moyen *rationnel eût été adopté* et mis en pratique sur une grande échelle, il y a cinquante ans, la face du pays serait entièrement changée ; ces milliers de Canadiens qui ont enrichi de leur travail les *Etats limitrophes* de l'Union-Américaine *se seraient établis* parmi nous, et *auraient contribué*, dans la mesure de leur nombre et de leurs forces, à développer les ressources du pays et à en accroître la population. Pour les populations éparses au milieu des forêts, la ques-

tion des voies de communication n'est pas seulement une question de bien-être et de progrès, c'est une question vitale, et le gouvernement qui s'occupe avec zèle de cette partie de l'administration *publique*, tout en agissant dans des voies de saine économie, *remplit* encore un devoir de justice et d'humanité.

A. GÉRIN-LAJOIE.

EXPLICATIONS DE MOTS ET EXERCICES. — *bien-être* : qu'est-ce que cette expression ? Un nom composé exprimant l'état heureux — *regardent* : justifiez l'orthographe : le sujet est *tous ceux* — *de tous les moyens proposés*, quelle est la fonction de ce membre de phrase ? complément déterminatif de *moyen* (sous-entendu) : le *moyen* le plus simple de tous les moyens — *confection* : que signifie ce mot ? c'est un synonyme de *fabrication* ; *facture* : il signifie l'action de faire — *irrécusable* : que signifie ce mot ? ... le verbe *récusé* signifie *rejeter*, *refuser* de reconnaître ; *ir* est une des formes de *in* négatif — *voies* : chemins ; ne pas confondre avec *voix*, son produit avec la bouche. *Voie* vient du latin *via* et *voix* de *vox* ; l'origine des mots explique leur orthographe — *rationnel* : du latin *ratio*, *raison* : *rationnel*, conforme à la saine raison, *raisonnable* s'emploierait pour qualifier une personne dont la volonté se soumettrait à ce que la raison lui démontre être bon — *eût été adopté* : à quel temps et à quel mode ? second passé du conditionnel, ce qui justifie l'accent de *eût*. On ne dirait pas : si ces moyens eurent été adoptés, mais : si ces moyens eussent été..... *Etats limitrophes* : Etats qui touchent aux limites ; *Etat* est généralement écrit avec une majuscule quand il désigne une nation — *se seraient établis* : quel est le sujet ? ... ces milliers. Justifier l'orthographe de *établis*, verbe *s'établir*, pronominal ; auxiliaire *être mis pour avoir* ; *auraient établi* qui ? eux (se) ; le compl. dir. *se*, masc. plur., est avant — *et auraient contribué* : sujet ? ..... ces milliers. *Contribué* invariable, pourquoi ? pas de compl. dir. c'est un verbe neutre ou intransitif — *publique* : faire rappeler la règle du féminin des adjectifs *turc*, *caduc*, *public*, *grec*... ils changent *c* en *que* ; *grec* seul garde le *c* auquel on ajoute *que* ; on aurait deux syllabes muettes sans le

c ; remarquez que l'usage aurait pu s'établir d'écrire *grèque* au lieu de *grecque*—*remplit* : quel est le sujet?...le *gouvernement* séparé du verbe par les compliments : *qui s'occupe... tout en agissant...*

## Invention et rédaction

### I

#### EXERCICES DIVERS

Dans les phrases suivantes, l'élève remplacera les mots en italique par un terme équivalent :

D'où vient cette *bosse* (grosseur) que tu as au front ?— Je *désire* (souhaite) que tu deviennes plus *raisonnable* (sérieux).—Au jardin des plantes on *voit* (aperçoit) les animaux féroces à travers *un grillage* (une grille).—Au bout de quelques jours *le grain* (la graine) germera et une petite tige sortira de *terre* (sol).—Une belle eau *limpide* (claire) sort de cette *fontaine* (source).—En *lançant* (jetant) des pierres, vous *casserez* (briserez) quelque *vitre* (carreau).

### II

#### Lettre

SUJET.— *Un jeune homme, en âge de travailler et qui désire entrer comme apprenti dans un établissement industriel, prie son ancien instituteur de bien vouloir lui accorder sa protection.*

#### PLAN

Date.

Vedette.

INTRODUCTION. { Objet de la lettre.

CORPS. { Mon désir. Ma demande de recommandations.  
Mes promesses.

FINALE. { Remercements anticipés et formule de politesse.

Signature.

#### DÉVELOPPEMENT.

X, le.....

Monsieur l'Instituteur,

Permettez à l'un de vos anciens élèves d'avoir recours à votre obligeance bien connue.

Arrivé à l'âge de travailler, je désirerais vivement entrer en apprentissage chez Monsieur X... Vous me rendriez un bien grand service, si vous vouliez être assez généreux pour appuyer la demande que je viens d'adresser à cet industriel, qui, m'a-t-on assuré, est l'un de vos meilleurs amis.

Soyez persuadé, Monsieur l'Instituteur, que, si j'ai le bonheur d'obtenir la faveur que je sollicite de votre bienveillance, je ferai tout mon possible pour me rendre digne de vos bonnes recommandations.

Veuillez agréer, Monsieur l'Instituteur, avec mes remerciements anticipés, les hommages très respectueux de

Votre ancien élève reconnaissant,

Z.

A Monsieur Y..., instituteur, à.....

G. P.

### III

#### COMPOSITION

#### Sujet

Montrer comment le travail et l'activité préservent de la pauvreté et des soucis.

#### Développement

Que signifient les désirs et les espérances de temps plus heureux ? Nous pouvons rendre le temps meilleur, si nous savons agir. L'activité, comme dit le bonhomme Richard, *n'a que faire de souhaits. Celui qui vit d'espoir mourra de faim.*

Il n'y a point de profit sans peine.—Il faut me servir de mes mains, puisque je n'ai point de terres ; ou si j'en ai, elles sont fortement imposées ; et, comme le bonhomme Richard l'observe avec raison, un métier vaut un fonds de terre ; une profession est un emploi qui réunit honneur et profit ; mais il faut travailler à son métier et suivre sa profession ; autrement, ni le fonds, ni l'emploi ne nous mettent en état de payer l'impôt.

Quiconque est laborieux n'a point à craindre la disette. La faim regarde la porte du travailleur laborieux, mais elle n'ose pas y entrer. Les huissiers n'y entreront pas non plus ; car l'activité paye les dettes, tandis que le découragement les augmente.

Vous n'avez pas besoin de trouver un trésor, ni d'hériter de riches parents. Activité est mère de prospérité, et Dieu ne refuse rien au travail.

Labourez pendant que le paresseux dort, vous aurez du blé à vendre et à garder. Travaillez aujourd'hui, car vous ne pouvez pas savoir tous les obstacles que vous rencontrerez le lendemain. C'est ce qui a fait dire au bonhomme Richard : *Un aujourd'hui vaut mieux que deux demains* ; et encore : *Ne remettez jamais à demain ce que vous pouvez faire aujourd'hui.*

Si vous étiez le domestique d'un bon maître, ne seriez-vous pas honteux qu'il vous surprit les bras croisés ? Eh bien ! puisque vous êtes votre propre maître, rougissez lorsque vous vous surprenez vous-même dans l'oisiveté, quand vous avez tant à faire pour vous, pour votre famille, pour votre pays.

Levez-vous donc dès le point du jour ; que le soleil, en regardant la terre, ne puisse pas dire : voilà un lâche qui sommeille.

Point de remise ; mettez-vous à l'ouvrage, endurcissez vos mains à manier vos outils, et souvenez-vous qu'un chat ganté ne prend point de souris.

Vous me direz qu'il y a beaucoup à faire, et que vous n'avez pas la force. Cela est possible ; mais ayez la volonté et la persévérance, tenez ferme, et vous verrez des merveilles. *A la longue les gouttes d'eau percent la pierre.* Avec du travail et de la patience, une souris coupe un câble ; de petits coups répétés abattent de grands chênes.

RÉCITATION

*L'eau qui dort*

Comment s'est-elle ainsi gâtée,  
La vilaine eau de ce marais ?  
Tout embaume ici, tout est frais,  
Son odeur seule est empestée.  
Cette eau dort au lieu de courir,  
Et la paresse au mal nous livre :  
Enfant, ne dors pas sur ton livre :  
Tu pourrais ainsi te pourrir.

RATISBONNE.

MATHÉMATIQUES

ARITHMÉTIQUE

1° Un marchand achète 456 vgs de drap à \$1.75 la vg. A quel prix doit-il revendre le tout pour faire un bénéfice de \$570 ?

Solution :

Prix d'achat  $456 \times \$1.75 = \$798$ .  
Prix d'achat \$798 + le bénéfice \$570 = \$1368.—Rép.

2° Une maison a coûté \$3575.75. On y fait pour \$625.50 de réparations. Quel bénéfice fera-t-on en la revendant \$5213.25 ?

Solution :

Ce que la maison a coûté \$3575.75 + ce qu'ont coûté les réparations \$625.50 = \$4201.25 = Prix total de la maison.  
Prix de vente \$5213.25 — le prix coûtant \$4201.25 = \$1012.—Bénéfice.

FRACTIONS

Huit centims sont les  $\frac{2}{3}$  de combien de centims ?

Solution :

$\frac{2}{3} = 8$  Deux tiers = 8.  
Un tiers = la moitié de 8 = 4.  
Trois tiers = 3 fois la moitié de 8 = 3 fois 4 = 12.  
 $\frac{1}{3} = 4$  ;  $\frac{1}{3} = 4$  ;  $\frac{1}{3} = 4$ .

Les deux tiers de la longueur d'un bâton sont de 12 pouces ; quelle est la longueur du bâton ?

1° Solution :

$\frac{2}{3} = 12$   $\frac{2}{3} = 12$ .  
Un tiers = la moitié de 12 = 6.  
Trois tiers = 3 fois la moitié de 12 = 3 fois 6 = 18.

2° Les deux tiers de mon argent sont \$10 ; combien ai-je d'argent ?

Solution :

$\frac{2}{3} = 10$   $\frac{2}{3} = \$10$ .  
 $\frac{1}{3} =$  la moitié de \$10 = \$5.  
 $\frac{2}{3} = 3$  fois la moitié de \$10 = 3 fois \$5 = \$15.

14 minots sont les  $\frac{2}{3}$  de combien de minots ?

2°

*Solution :*

$\frac{2}{3} = 14$

•••	•••	
•••	•••	
•	•	

$\frac{2}{3} = 14$ .  
 $\frac{1}{3} = 7$ , c'est-à-dire la moitié de  $14 = 7$ .  
 $\frac{2}{3} = 3$  fois la moitié de  $14 = 3$  fois  $7 = 21$ .

$\frac{1}{3} = 7$ ;  $\frac{1}{3} = 7$ ;  $\frac{1}{3} = 7$

Pour faire les  $\frac{2}{3}$  d'un ouvrage il faudrait travailler pendant 16 jours. Combien de jours faudrait-il travailler pour faire tout l'ouvrage ? *2*

*Solution :*

$\frac{2}{3} = 16$

$\frac{1}{3} = 8$	$\frac{1}{3} = 8$	
-------------------	-------------------	--

$\frac{2}{3} = 16$ .  
 $\frac{1}{3} = 8$ , c'est-à-dire la moitié de  $16 = 8$ .  
 $\frac{2}{3} = 3$  fois la moitié de  $16 = 3$  fois  $8 = 24$ .

$\frac{1}{3} = 8$

Pour faire les  $\frac{2}{3}$  d'un ouvrage dans un temps donné il faut que 24 hommes y travaillent ; combien d'hommes faudrait-il y faire travailler pour le compléter dans le temps donné ? *2*

*Solution :*

Les  $\frac{2}{3}$  de l'ouvrage demandent le travail de 24 hommes pendant le temps donné.

Le  $\frac{1}{3}$  de l'ouvrage demandera le travail de la moitié de 24 hommes pendant le temps donné.

Les  $\frac{2}{3}$  de l'ouvrage demanderont le travail de 3 fois 12 hommes pendant le temps donné, c'est-à-dire 36 hommes.

18 sont les  $\frac{2}{3}$  de quel nombre ?

- 20 " " " "  
 22 " " " "  
 26 " " " "

PERCENTAGE

*Escom. commercial*

L'escompte commercial est la retenue faite sur un billet payé avant son échéance.

On donne encore le nom d'escompte à la remise faite sur une somme payée comptant.

L'escompte se calcule comme l'intérêt, et se retranche du montant du billet ou de la somme à payer.

*Exemple :*

Joseph Morin achète de nous des marchandises au montant de \$360. Il nous donne le billet suivant :

\$360<sub>100</sub>°.

Québec, le 2 novembre 1894.

*A cent vingt jours de cette date, je paierai à l'ordre de J. Ahern, trois cent soixante piastres, valeur reçue en marchandises.*

*Joseph Morin*

Ayant besoin d'argent immédiatement, je demande à un banquier de me payer le billet de Joseph Morin. Le banquier acquiesce à ma demande et en échange du billet de Joseph Morin il me donne \$360, moins l'intérêt de \$360 pour 120 jrs plus 3 jours de grâce, c'est-à-dire pour 123 jours à 6%.

*Solution :*

L'intérêt de \$1 pour

- 1 jour à 6% = \$.000 $\frac{1}{10}$   
 " \$360 " " = .000 $\frac{1}{10}$  × 360  
 " 360 123 j. " = .000 $\frac{1}{10}$  × 360 × 123 = \$7.38.

Dans ce calcul le banquier a supposé l'année de 360 jours au lieu de 365 jours comme il aurait dû le faire ICI AU CANADA. Il a chargé l'intérêt sur \$1 au taux de 6 centins pour 360 jours, quand d'après la loi il aurait dû le charger au taux de 6 centins pour 365 jours ; il se trouve que l'escompte 7.38 est trop considérable de  $\frac{7}{100}$  ou mieux de  $\frac{7}{100}$  ; donc il faut diminuer cette somme de  $\frac{7}{100}$ .

\$7.38 -  $\frac{7}{100}$  de \$7.38 = \$7.38 - .10 = \$7.28, l'escompte de \$360 pour 123 jours à 6%.

Le banquier retiendra 7.28 sur \$360 et il me donnera le reste

\$360 - \$7.28 = \$352.72, la somme escomptée.

Cent vingt-trois jours après le 2 novembre, c'est-à-dire le 5 mars 1895, jour de l'échéance du billet, le banquier le présentera à Joseph Morin qui le rachètera en payant au banquier la somme de \$360.

J. AHERN. (1)

(1) Nous avons reçu le manuscrit de l'algèbre, mais les signes algébriques ayant manqué à l'imprimerie, nous sommes forcé de remettre ce travail au prochain numéro.

## LANGUE ANGLAISE

LEÇONS D'ANGLAIS D'APRÈS LA MÉTHODE NATURELLE PAR J. AHERN

(Tous droits réservés.)

## THIRTY-FOURTH LESSON

Quand les élèves sont en état de répondre promptement aux questions précédentes, dictiez-leur la partie anglaise du résumé suivant, faites-le épeler à haute voix, et qu'ils l'apprennent pour la classe suivante (1). Au moment de la récitation, l'élève en parlant de LUI-MÊME marchera dans le sens de la longueur de la classe, en disant à un autre élève : You are walking, etc., celui auquel il s'adressera sera occupé à marcher dans le sens de la longueur de la classe ; en disant d'un ou d'une autre : He (ou bien) she is walking, etc., celui ou celle dont il parle devra être occupé à marcher dans le sens de la longueur de la classe, etc., etc.

## RÉSUMÉ

En marchant dans le sens de la longueur de la classe : I am walking up and down the class.

Parlant à un autre qui marche dans le sens de la longueur de la classe : You are walking up and down the class.

Parlant d'un autre qui marche dans le sens de la longueur de la classe : He is walking up and down the class.

Parlant d'une autre qui marche dans le sens de la longueur de la classe : She is walking up and down the class.

En marchant avec un ou plusieurs autres qui marchent dans le sens de la longueur de la classe : We are walking up and down the class.

Parlant à plusieurs autres qui marchent dans le sens de la longueur de la classe : You are walking up and down the class.

Parlant de plusieurs autres élèves qui marchent dans le sens de la longueur de la classe : They are walking up and down the class.

## PREMIERS PRINCIPES DE TENUE DE LIVRES

(Droits réservés)

## EXEMPLES DE COMPTES PERSONNELS

Deuxième exemple COMPTE DE E. N. JACQUES

## Items

1. Je dois à E. N. Jacques.....	\$ 4 50
2. Je paie à E. N. Jacques, à compte.....	2 00
3. J'achète de E. N. Jacques, à crédit, une quantité de mdse.....	10 00
4. J'emprunte de E. N. Jacques.....	5 00
5. Je donne à E. N. Jacques, à compte, mon travail pendant cinq jours.....	6 75
6. J'achète de E. N. Jacques, à compte, mdse.....	12 00
7. Je paie à E. N. Jacques, à compte.....	15 00

(1) Pour les questions précédentes voir l'Enseignement primaire du 15 novembre 1894.

*Dr* **E. N. Jacques** *Cr*

CONTRE LUI				EN SA FAVEUR			
2	\$	2	00	1		4	50
5		6	75	3		10	00
7		15	00	4		5	00
		Balance.....	7 75	6		12	00
			<b>31 50</b>				<b>31 50</b>

Total contre lui \$23.75. Total en sa faveur \$31.50.

Crédit..... \$31 50

Débit ..... 23 75

Balance en sa faveur ou en d'autres termes, il lui est dû... \$ **7 75**

*Troisième exemple.* COMPTE DE PAUL PETERS

*Items*

1. Nous achetons de Paul Peters, à compte, des mdses.....\$24 75
2. Nous empruntons de Paul Peters..... 10 00
3. Nous vendons à Paul Peters, à crédit, des mdses..... 18 00
4. Nous lui payons..... 16 75

*Dr* **Paul Peters** *Cr*

CONTRE LUI				EN SA FAVEUR			
3	\$	18	00	1		24	75
4		16	75	2		10	00
			<b>34 75</b>				<b>34 75</b>

Total contre lui \$34.75. Total en sa faveur \$34.75.

Crédits..... \$34 75

Débits..... 34 75

Il ne doit rien ; il ne lui est rien dû.




# PIANOS ! PIANOS !

Le plus grand assortiment à Québec de **Pianos** provenant des manufactures Américaines et Canadiennes les plus en renom

## HARMONIUMS-ORGUES

pour églises et chapelles à un ou deux claviers, avec ou sans pédale ; HARMONIUMS de salon de cinq à six octaves. Instruments de cuivre pour fanfares de Thibouville-Lamy, Paris, France. Instruments de musique de tous genres.

 Accord et réparation de pianos, orgues d'églises, etc., etc., etc.

### BERNARD, FILS & CIE,

EDITEURS DE MUSIQUE

Porte voisine de M. Cyr. Duquot, horloger.

5, RUE ST-JEAN.

MAISON FONDÉE  
EN 1865.

G. - A. LAFRANCE

MAISON FONDÉE  
EN 1865.

— e RELIEUR e —

A notre établissement nous exécutons toutes sortes d'ouvrages concernant la RELIURE, le RÉGLAGE et la FABRICATION DE LIVRES BLANCS, et cartes montées sur toile et vernis. Nous nous occupons spécialement de la reliure à *tranche dorée* et de celle à *tranche rouge sous or*.

Les livres destinés aux *bibliothèques paroissiales* sont reliés à des conditions spéciales.

G. - A. LAFRANCE, Relieur,

Téléphone 305.

109, COTE LAMONTAGNE, QUEBEC.

P. GAUVREAU  
LIBRAIRE

122 — PIED DE LA COTE LAMONTAGNE — 122  
BASSE-VILLE, QUEBEC.

*Grand assortiment de Cartes Géographiques. — Livres de prix. — Livres classiques, etc., etc., etc.*

Rôle de cotisation — Rôle d'évaluation — Rôle de perception — Livre de Caisse pour municipalité.